

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 46 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include 11 Dim. se Zénaïs, 12 Lundi, se Spérie, 13 Mardi, s. Édouard, 14 Mercr. s. Calixte.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include 5 heures du matin, 7 h. 30' du matin, 9 h. 15' du matin, 10 heures du soir.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 7 Octobre 1863.

BULLETIN

Le Mémorial Diplomatique caractérise en
ces termes la nouvelle phase dans laquelle est
entrée la question de Pologne et l'attitude prise
par le gouvernement français :

« La France ne se reconnaît pas le devoir de faire,
à elle seule, la police de l'Europe et de ramener au
respect de leurs obligations ceux qui s'en écartent.
Elle n'a laissé ignorer à aucune puissance, et à la
Russie moins qu'à toute autre, ce qu'elle souhaitait
pour les populations polonaises. Dans la défense de
cette noble et juste cause, elle est allée jusqu'ou
l'Angleterre et l'Autriche ont consenti à la suivre;
elle est prête à aller aussi loin que ces deux puissances
voudront avancer. »

Les journaux de Vienne s'élèvent avec force
contre le dernier article du Times, disant qu'il
vaut mieux, dans cette circonstance, supporter les
insultes de la Russie que de lui faire la guerre.

« Il est possible que l'Angleterre n'ait jamais songé
à faire la guerre, dit le Botschafter; mais, dans ce
cas, elle a trompé les Polonais par ses démonstrations
antérieures et par ses clameurs contre le régime
russe. Le contraste entre les déclamations d'il y a
quelques mois, et le langage pacifique d'aujourd'hui,
accuse un véritable manque de dignité.

Quand le Times dit que la Russie a les mains
tachées de sang et que les cris de ses victimes
montent à ses oreilles; que la Russie a violé les
traités; qu'elle ne garde la Pologne que par
l'épée et non par le droit; qu'elle use du pouvoir
absolu par une tyrannie injuste, — n'est-il pas
surprenant de prétendre que l'Angleterre doit
laisser l'épée dans le fourreau ?

Le Botschafter se montre de plus très-méfiant
à l'égard du Times, il voit une perfidie dans
l'insinuation du journal anglais que l'Autriche
aurait voulu, à Francfort, opposer une barrière
à la France. « La tactique constante du
Times, dit la feuille autrichienne, est de
semer continuellement la discorde entre Vienne
et Paris. Ce serait déplorable que cette politique
devint celle de l'Angleterre. »

Une nouvelle proclamation du chef militaire
de la ville de Varsovie engage les patriotes à la

patience et déclare que la gendarmerie nationale
redoublera de vigilance.

L'agitation est très-grande en Prusse. On
parle toujours de projet de coup d'Etat. Dans
plusieurs localités, il y a eu des refus d'impôt.

« Notre correspondant de Turin, dit le
Temps, nous entretient aujourd'hui de sympathies
très-vives que la Pologne rencontre en
Italie, et de certaines velléités du cabinet italien,
qui tendraient à substituer l'Italie à l'Autriche,
dans la triple entente contre la Russie. Ce con-
cours serait assurément plus normal et moins
embarrassé que celui de l'Autriche; mais il jette-
rait certainement l'Autriche dans les bras de la
Russie, et ne pourrait aboutir qu'à une guerre
véritablement européenne. Plus on creuse la
question polonaise, plus on arrive à se convain-
cre, que le meilleur et le plus simple procédé
pour la résoudre, c'est l'action isolée de la
France. Hors de là, on ne fera rien, ou on bou-
leversera l'Europe. »

Un gendarme pontifical tirait, le 10 septem-
bre dernier, deux coups de fusil sur des militai-
res italiens inoffensifs. Ce crime devait nécessai-
rement amener l'arrestation du coupable. Il n'en
fut rien: le gendarme a été immédiatement sous-
trait à la juridiction militaire française, ainsi
qu'on le verra aux nouvelles d'Italie. Nous ap-
prenons, aujourd'hui, que cette affaire s'est ter-
minée à l'amiable.

Une imprimerie clandestine, dans laquelle on
aurait trouvé des écrits révolutionnaires, vient
d'être découverte, par la police, dans la rue Mon-
terrato, à Rome.

Le 3 octobre, a été reçue au château de Mira-
mar, la députation chargée d'offrir la couronne
mexicaine à l'archiduc Maximilien. On ne peut
qu'applaudir aux sages pensées exprimées dans
la réponse de ce Prince. Nous en donnons plus
loin le texte.

Le roi Georges, de Grèce, a visité Bruxelles,
samedi dernier. Plusieurs Grecs de distinction
sont venus lui présenter leurs hommages. On cite
parmi eux M. Christopoulos, l'ancien ministre.
Le jeune roi est dans ce moment à Londres, où

une réception splendide lui était réservée. On lui
a présenté une Adresse et dimanche prochain
S. M. doit assister à un service solennel dans
l'Eglise grecque, où un trône lui a été élevé. —
Il est attendu à Paris, dans le courant de la se-
maine prochaine. On sait que de là il partira
pour Athènes.

Les dépêches de Grèce ne laissent plus aucun
doute sur la dissolution du ministère grec. Un
rapport publié par le ministre des finances sur
la situation financière paraît en avoir été la cause
déterminante.

On croit qu'un nouveau cabinet prendra la
direction des affaires avant l'arrivée du roi
Georges I^{er}.

Le déficit dans le budget du royaume Hellé-
nique, dit un journal, est d'environ douze mil-
lions. Pour faire face aux nouveaux besoins
auxquels donnera lieu l'installation de la royauté,
un emprunt de 12,500,000 fr. paraît indispen-
sable.

Les confédérés viennent de remporter, le 20
septembre, une victoire sur les Unionistes. La
perte des Fédéraux est de 12,000 hommes.

L'insurrection de Santo Domingo que les
journaux espagnols traitaient d'abord avec dé-
dain, paraît avoir pris d'assez grandes propor-
tions pour que des troupes aient dû y être en-
voyées. On dit que les forces espagnoles sont
bloquées par les insurgés.

A. LAYTOU.

M. Paulin Limayrac, combattant dans le
Constitutionnel les exagérations de M. Gué-
roult et de M. de Girardin, dit qu'il est injuste
de rendre la France responsable du sang qui
coule en Pologne.

« La France conservatrice, ajoute-t-il, ne
doit pas redouter une guerre aventureuse sous
les négociateurs de Villafranca, et la France
libérale ne doit pas craindre une paix compro-
mettante sous le vainqueur de Solferino.

mission nous est connue, mouilla dans la rade de
Naples.

CHAPITRE VIII.

LES CATACOMBES.

Le ravisseur de Louise l'emportait, évanouie, sur
la route de Pausilippe à Naples. Tout à l'heure,
marin habile et audacieux, actuellement cavalier des
plus experts, il la tenait d'un bras appuyée contre
le pommeau de la selle, tandis que de l'autre il gou-
vernait son cheval. Qui était-il ? Où la conduisait-
il ?

Cet enlèvement fit une sensation inouïe. La cour
ne négligea rien pour découvrir le téméraire qui
avait osé la braver si ouvertement. On promit de
fortes sommes à quiconque ramènerait Louise et fe-
rait connaître le ravisseur. De mémoire d'homme, la
police n'avait déployé autant d'énergie. Ce fut en
vain : impossible de retrouver mademoiselle Posse.
La princesse Sophie-Albertine, qui aimait Louise
comme une sœur, était au désespoir.

Elle ne voulait pas quitter Naples avant d'être
fixée d'une manière certaine sur le sort de sa demoi-
selle d'honneur. Elle se montra donc, comme tout
son entourage, infatigable dans ses recherches, et
Armfelt la seconda de tout son pouvoir. L'inutilité
de leurs efforts finit par leur faire supposer que
Louise n'était plus à Naples, et la princesse renonça
avec douleur à l'espoir de la retrouver. Elle partit
pour le nord et se rendit à Quédinbourg, où elle
passa plusieurs mois, se consumant du chagrin d'a-
voir perdu son amie.

Wiljams continuait ses intéressantes recherches,
et Adlerstern avait prolongé dans le même but son
séjour à Naples.

Précédons-les.
En reprenant ses sens, Louise se trouva seule

Les obsèques de Mgr. Debelay ont eu lieu
ce matin au milieu d'une affluence considéra-
ble. La cérémonie funèbre était présidée par
Mgr. Lyonnet, évêque de Valence, assisté de
Mgrs. Plantiers, évêque de Nîmes; Delcussy,
évêque de Viviers, et Le Courtier, évêque de
Montpellier.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 4 octobre.
Une circulaire du ministre de la guerre dit que le
roi a exprimé sa satisfaction des excellentes condi-
tions de progrès dans lesquelles il a trouvé l'armée,
à l'occasion des manœuvres de Somma.
Le ministre engage les commandants à poursuivre
l'œuvre; l'armée pourra ainsi réaliser les vœux de
la patrie.

Londres, 5 octobre.
Le Morning-Post considère la réponse de l'ar-
chiduc Maximilien comme très-satisfaisante. Les con-
ditions mises par S. A. à l'acceptation de la cou-
ronne sont, suivant cette feuille, de pure formalité.

Saint-Petersbourg, 4 octobre.
Le Journal de Saint-Petersbourg dit, au sujet des
appréciations de la presse franco-anglaise, relative-
ment aux passages du Mémoire russe sur les
événements de 1812 à 1814.

Ces réminiscences ne sont pas du choix du gou-
vernement russe; il a été amené, malgré lui, sur ce
terrain. Dès qu'on prenait pour point de départ de
l'intervention diplomatique des traités de 1815, il
était obligé de définir le sens qu'il y attache en réta-
blissant les faits et les situations. La vie de tous les
peuples se compose d'alternatives de succès et de re-
vers qui sont du domaine de l'histoire. C'est un ana-
chronisme d'évoquer les souvenirs de la sainte
alliance. Les efforts de la presse anglaise et française
pour représenter chacune la dignité de l'autre pays
comme engagée, se neutralisent réciproquement.

Breslau, 5 octobre.
La Gazette de Breslau (édition de midi) publie les
nouvelles suivantes :
La manutention militaire de Varsovie a été infor-
mée que 50,000 hommes de troupes nouvelles allaient
arriver dans le royaume de Pologne pour y prendre
leurs quartiers d'hiver, et que toutes les petites villes
recevraient une garnison.

Munich, 5 octobre.
Le roi de Bavière est parti aujourd'hui pour Rome.
S. M. passera par Lyon. Elle s'embarquera ven-
dredi à Marseille pour Civitta-Vecchia.

Calais, 5 octobre, 2 heures.
Le roi des Hellènes est arrivé, venant de Bruxelles.
S. M. va s'embarquer pour Douvres, à bord d'un
paquebot que le gouvernement anglais a mis à sa
disposition.

New-York, 24 septembre.
Les nouvelles de Charleston sont du 22. Les fédé-

— dans une petite chambre aux murs badigeonnés de
blanc. Une lampe brûlait sur une table près de la
porte.

Peu à peu elle se rappela ce qui s'était passé ;
elle voulut se lever, mais elle avait les membres rom-
pus.

Elle considéra d'un œil effrayé tout ce qui l'entou-
rait. Le lit sur lequel elle était étendue constituait à
peu près tout le mobilier de la pièce, qui n'avait
d'autre fenêtre qu'une petite ouverture pratiquée
dans l'une des murailles et garnie d'une forte grille
de fer.

Elle passa ainsi environ une heure dans une at-
tente inquiète.

Enfin la porte s'ouvrit, et un homme entra, por-
tant une lanterne.

Il ôta son chapeau, et Louise reconnut ce même
bandit qui, sans l'intervention d'Armfelt, allait déjà
l'enlever lors de sa visite au tombeau de Virgile.

C'était Zamparelli.

Il s'approcha doucement du lit. Louise ferma les
yeux pour éviter de le voir.

« Elle est encore évanouie, » murmura-t-il, en
élevant la lampe au-dessus de la tête de la jeune
Suédoise et en la contemplant. « Par les yeux de
Saint Janvier qu'elle est belle !... C'est ainsi qu'elle
était... ma chère Maria. »

Il se tut et tourna les yeux vers la porte, car il
entendait des pas.

« C'est lui. A la bonne heure, il ne s'est pas fait
attendre. »

Il ouvrit et introduisit un moine.
« Marchez avec précaution, mon père. Me recon-
naissiez-vous ?
— Zamparelli... n'est-ce pas ?
— Le Calabrais à qui, dans une circonstance im-
portante, vous avez fait une promesse sur la croix.
— C'est vrai... Que demandes-tu ?

La suite au prochain numéro.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 7 octobre 1863.

VINCENT

Roman historique

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

49

CHAPITRE XVII

ASSASSINAT.

(Suite.)

— Qui ?
— Louise...
Il ne prononça ce nom qu'avec peine.
Apercevant Armfelt, il fit un nouveau signe, et le
baron se pencha vers lui.
« Prenez garde...
— A qui ?
— A... Vin... cent...
— Encore un mot, reprit Acton; connaissez-vous
l'assassin ? Dites-mous son nom, et la justice en ti-
rera vengeance. Silence... parlez... son nom...
— Zam... pa...
La voix d'Adlerstern expira, ses yeux se fermèrent,

sa tête retomba sur les coussins.
Il était mort.

L'impression produite par cet événement, aussi
inattendu qu'impensable, fut plutôt de l'effroi que
de la douleur, de la stupeur que de l'intérêt.

Acton, Armfelt et Wiljams échangèrent des regards
concernés. Adlerstern leur avait dit tant de choses
dans ces quelques mots entrecoupés !... et cependant
trop peu encore.

Armfelt était averti de prendre garde à Vincent,
et l'exemple d'Adlerstern n'était pas sans éloquence.
Il résolut néanmoins d'attendre le danger de pied
ferme, mais de se tenir sur ses gardes.

Wiljams voyait dans les paroles d'Adlerstern l'a-
veu que le comte avait été le promoteur de l'enlève-
ment de Louise, et la preuve que cette dernière de-
vait être encore à Naples. Il prit la résolution de
poursuivre ses recherches avec un redoublement
d'activité.

Acton avait prêté une grande attention aux paroles
du mourant. Adlerstern avait nommé un Zam... pa...
ce qui voulait dire, sans aucun doute, que l'assassin
était Zamparelli. Rapprochant ces déclarations de
l'entretien qui venait d'avoir lieu, le général crut,
d'une manière plus positive qu'auparavant, l'identité
de Zamparelli et de Vincent, et résolut de mettre ce
dernier sous la surveillance spéciale de la police.

La foule s'était retirée; le cadavre était toujours là.
En ce moment retentit un coup de canon qui at-
tira les regards vers le golfe; on y vit entrer un ma-
gnifique bâtiment portant le pavillon bleu et jaune de
Suède.

A cet aspect, Armfelt et ses deux amis ne purent
retenir une exclamation, à laquelle succéda un profond
silence.

C'est le 9 février, premier jour du Carnaval de
l'année 1794, à trois heures de l'après-midi, que le
Suédois, aux ordres du baron Palmquist, dont la

raux continuaient activement leurs opérations. Les confédérés répondaient à leur feu sans relâche.

Le *Richmond-Dispatch* assure que le gouvernement confédéré a conclu, en France, un emprunt de cent millions de francs, ayant pour garantie le coton qui se trouve actuellement dans le Sud.

Deux frégates russes sont arrivées à New-York. On en attend cinq autres.

Change, 438 1/2. — Agio sur l'or, 36 7/8. — Cotton, 75.

— Les nouvelles reçues de l'armée de Rosenkrantz, depuis lundi, sont meilleures; elles ont fait une impression favorable à la Bourse.

Le gouvernement fédéral a été informé que l'Angleterre ne permettrait pas aux bâtiments cuirassés, construits pour le Sud, de quitter Liverpool; cet avis a produit ici une bonne impression.

On attend à New-York cinq autres bâtiments russes.

Son Exc. le maréchal CANROBERT à Chambéry

On lit dans le *Courrier des Alpes* du 2 octobre :

Ainsi que nous l'avions annoncé, Son Exc. le maréchal Canrobert a fait hier matin son entrée officielle dans la ville de Chambéry. Tout avait été préparé, soit par la ville, soit par l'état-major de la subdivision, pour recevoir splendidement ce haut dignitaire auquel ont été rendus les honneurs réglés par le décret du... messidor an XII. Les rues, places et boulevards qu'il devait parcourir étaient ornés de mâts tricolores surmontés de drapeaux et d'oriflammes. A sa descente de wagon, le maréchal a été complimenté par M. le Préfet et par les diverses autorités civiles et militaires. Au moment où le convoi a été signalé un coup de canon a été tiré et suivi de douze autres. Ensuite de nombreuses fanfares ont été exécutées. Le maréchal a traversé rapidement le vestibule et on l'a vu bientôt paraître dans la cour de la gare où l'attendait un brillant état-major et où il est monté à cheval. Une foule immense encombrait les abords de la gare et l'a salué de ses acclamations et des cris de *Vive Canrobert!* Le maréchal, dont l'air de bonté et d'affabilité a fait sur le public la meilleure impression, a répondu à ces démonstrations par des saluts affectueux, puis, précédé d'un peloton de gendarmes à cheval, suivi d'un cortège d'officiers de tous grades, et d'une escorte de cinquante dragons, il s'est dirigé vers l'hôtel de la Poste. Le maréchal s'est avancé lentement au milieu de la haie formée par les chasseurs à pied de la troupe de ligne. En passant devant la statue du général comte de Boigne, il s'est découvert; cette attention a été vivement appréciée par la population. Avant d'entrer à son hôtel, le maréchal a passé sous un arc-de-triomphe élevé en son honneur, à l'entrée de la rue d'Italie, par les troupes de la garnison. Aussitôt arrivé dans ses appartements, le maréchal a reçu la visite des autorités, des corps constitués, et des officiers de la garnison. Il s'est ensuite rendu au Champ-de-Mars où l'attendaient les troupes rangées en bataille, faisant face à la ville, et de nombreuses et magnifiques manœuvres ont eu lieu. Le maréchal a tiré très-habilement parti de l'exiguïté du terrain dans un mouvement d'échelons par bataillon à quarante pas. La distance s'est trouvée mathématiquement exacte; une charge générale à la bayonnette a été enlevée avec une ardeur et une intrépidité remarquables. Au loin, les tambours, les clairons et la musique, faisaient résonner le pas de charge. Puis le défilé a eu lieu aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur!* — A six heures, un grand dîner offert par Son Exc. et par Madame la Maréchale, a réuni Son Em. le cardinal-archevêque et M. le 1^{er} président qui étaient aux côtés de Madame la Maréchale, M. le Préfet et M. le Procureur général qui étaient aux côtés du Maréchal, M. le Maire de Chambéry, M. le comte de Boigne, député, au Corps Législatif, etc. Pendant le repas, la musique du 11^e de ligne, a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire. Le soir, malgré une pluie battante, tous les édifices publics ont été illuminés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le bulletin du *Constitutionnel*, sous la signature de M. Grenier :

« Les journaux allemands publient le programme de la fête, dite de la bataille de Lespik. Si, dans l'année 1863 et dans les circonstances actuelles, cette manifestation était au moins superflue, comme nous l'avons déjà fait observer, il faut rendre au comité cette justice que, dans l'appel fait aux vétérans des armées allemandes, il ne se rencontre pas un mot qui soit de nature à réveiller les antipathies nationales d'autrefois, aujourd'hui éteintes par cinquante ans de paix et de relations cordiales.

DÉBATS.

M. Weiss s'exprime ainsi, dans le *Journal des Débats*, sur le discours prononcé à Blairgowrie, par le chef du Foreign-Office :

« On chercherait vainement dans la baran-

gue de lord John Russell quelle peut être son opinion sur les affaires d'Amérique. Son opinion est telle sur les affaires de Pologne qu'il aurait mieux fait de ne la point exprimer aussi publiquement. Le vieil adage : *Si vis pacem, para bellum*, qui pourrait se traduire de la façon suivante : « Si tu veux la paix, fais au moins semblant de n'avoir pas peur de la guerre, » ne paraît point du goût de lord Russell. Il ne trouve pas de termes assez éclatants pour déclarer, à la face de l'Europe, que la guerre l'effraie et qu'il ne la fera point. Ce n'est pas de quoi amener la Russie aux mesures conciliantes qui écarteraient définitivement la possibilité d'une guerre. Il y a toutefois une remarque de lord Russell qu'il importe de relever parce qu'elle est juste. Avant 1815, les puissances copartageantes n'avaient sur la Pologne que les droits précaires et contestés qu'elles tenaient d'une conquête non reconnue par l'Europe. Les traités de Vienne ont donné à la Russie un titre européen, mais ne le lui ont donné qu'à des conditions qu'elle a violées depuis. Si la Russie ne tenait pas à ce titre, pourquoi l'a-t-elle demandé en 1815? Et si elle y tient, comment pourrait-elle refuser à l'Europe le droit d'exiger la pleine et entière exécution des clauses auxquelles est subordonné son droit légal de possession? Tel est le dilemme dans lequel lord Russell enferme la Russie. Mais qu'importe à la Russie d'être circonvenue par de si pressantes raisons, puisque le ministre qui la bat totalement sur le terrain idéal de l'argumentation pure prend soin de proclamer qu'il ne se soucie point de remporter sur elle de plus substantielles victoires? »

LE SIÈCLE.

M. L. Jourdan, publiciste du *Siècle*, est d'avis qu'il n'y a pas à s'inquiéter des protestations de lord Russell en faveur de la paix.

« Lord Palmerston ou tout autre membre du cabinet prononcera peut-être demain un discours qui sera le contre-pied de celui dont nous venons de nous occuper. En attendant, nous en appelons du discours de lord J. Russell à la dépêche du 11 août. »

LE PAYS.

Le *Pays* apprécie, en ces termes, la déclaration du ministre anglais concernant la déchéance des droits de la Russie :

« Quoiqu'en disent les impatients et les partisans d'une politique d'aventures, écrit M. A. Letellier, nous n'avons jamais admis que le concert des trois puissances, agissant dans un intérêt d'ordre européen et d'humanité, pût être stérile. Il ne l'est pas, en effet, et nous en avons pour gage en ce moment la déclaration de lord John Russell.

« Le ministre des affaires étrangères de la reine d'Angleterre déclare, à la face de son pays et de l'Europe, que la Russie n'ayant pas rempli les engagements qui lui étaient imposés par le traité de 1815, a perdu les titres que ce traité lui donnait sur la Pologne, que son droit cesse par l'inexécution des devoirs qui y étaient attachés.

« De quelques protestations pacifiques qu'elle soit entourée, une telle déclaration a une grande importance et ne peut manquer d'avoir en Europe un grand retentissement.

« Sans chercher à en tirer les conséquences, nous nous bornons à la constater. »

LA PRESSE.

La *Presse* croit devoir faire remarquer les sympathies très-accusées que lord John Russell manifeste vis-à-vis du gouvernement fédéral :

« La politique suivie jusqu'à ce jour par le gouvernement anglais, ajoute M. Jauret, ne permettrait pas de croire à ce que nous pourrions presque appeler un revirement. Nos lettres de Londres cherchent à se rendre compte de cette attitude prise par le secrétaire des affaires étrangères, et constatent l'impression produite à Londres par cette déclaration. »

LE NORD.

Le journal le *Nord* s'attache à démontrer, sous la signature de M. Max Guttenstein, que la France et l'Angleterre loin d'être, ainsi que le disait hier la *France*, en communautés de vues sur les grandes questions européennes, se trouvent, au contraire, en complet désaccord sur toutes les mêmes questions.

UNION.

L'*Union* se demande si le Piémont ne se préparerait pas à nous donner le spectacle de nouveaux défis jetés au droit public et à la paix de l'Europe :

« Est-ce que le vertige belliqueux lui remonterait à la tête? continue M. H. de Riancey. Il ne nous arrive, en effet, de l'autre côté des monts, que des symptômes d'agression et des bruits de rupture. La fameuse revue de Milan, les cinquante-et-une batteries de canons réunies au camp de Somma et roulant fièrement dans le corso de la capitale lombarde, ont tourné la tête aux journaux turinois. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

M. le ministre de l'instruction publique se préoccupe avec la plus vive sollicitude de tout ce qui est propre à développer les forces intellectuelles du pays. Après les sages et utiles mesures relatives à l'enseignement secondaire, M. le ministre tourne l'activité de son esprit vers l'enseignement professionnel, qu'il veut, dès cette année même, établir sur les bases les plus solides, afin que cet enseignement puisse, selon ses expressions, « ouvrir un vaste lit à la marée montante. » Cet enseignement organisé dans nos lycées, comprendra l'instruction religieuse, la langue et la littérature françaises, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, des notions élémentaires de morale publique et privée, de législation à l'usage des agriculteurs, des commerçants et des industriels, et d'économie industrielle et rurale, la comptabilité, la tenue des livres, les mathématiques appliquées, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, avec leurs applications à l'agriculture et l'industrie, le dessin linéaire, le dessin d'ornement et le dessin d'imitation, la gymnastique et le chant.

L'organisation d'un tel enseignement sera l'un des plus grands bienfaits du gouvernement de l'Empereur, et un précieux titre de gloire pour le ministre qui l'aura mis en vigueur.

Le dernier numéro du *Journal de l'instruction publique* contient une circulaire de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique adressée à MM. les recteurs, relative au programme des langues vivantes et aux conférences dans les lycées.

Désormais, l'étude des langues vivantes dans les établissements de l'Etat ne sera pas bornée, comme par le passé, à l'anglais et à l'allemand; elle comprendra, en outre, l'italien et l'espagnol, « dont nos provinces du Sud ont besoin, » dit M. le ministre. Elle sera obligatoire dans les classes de grammaire, et facultative seulement dans les classes d'humanités.

Comme sanction de cet enseignement ainsi régénéré, une part large et sérieuse lui sera faite dans la nouvelle réglementation du baccalauréat.

Les dépêches de Paris, qui devaient nous parvenir dimanche soir, ne nous ont été remises que lundi matin : le train express avait éprouvé un retard de 8 à 10 heures.

La cause de ce retard paraît être le déraillement du train n° 22, parti samedi de Périgueux, près de la station de Bersac, entre Limoges et La Southeraine. Tous les trains venant de Paris se sont trouvés arrêtés. Les causes du déraillement sont encore inconnues.

Les dernières nouvelles nous annoncent qu'un garde frein a été tué. Quant aux voyageurs, ils n'ont éprouvé qu'une violente secousse; il n'y a eu parmi eux aucun malheur à déplorer.

La foire du 1^{er} octobre, contrariée par la pluie, jeudi dernier, a été renvoyée à samedi prochain.

Un jeune soldat du 67^e de ligne, entré au corps depuis quinze jours à peine, vient de payer cher son tribut aux escaliers glissants de la caserne.

Tandis que la cruche à la main et le balai sous le bras, il s'initie, sur les premiers degrés du 3^e étage, aux charmes de la corvée, son pied glisse, et le pauvre conscrit exécute une marche forcée jusqu'au premier étage. Dans cette chute, il s'est cassé le bras au-dessus du coude et a dû être aussitôt transporté à l'hospice de Cahors.

La rentrée des élèves du Lycée s'est effectuée ce matin 7 octobre. La messe du Saint-Esprit a eu lieu à 8 heures. Tous les professeurs y ont assisté en robe. Les cours ont commencé immédiatement après.

RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE.

Le diocèse de Cahors vient d'avoir sa *Retraite Ecclésiastique*. Ces pieux exercices ont commencé au Grand Séminaire le mardi soir, 29 septembre, et ont fini, le mardi matin, 6 octobre : Ils étaient présidés par MM. les vicaires généraux et spécialement par M. Derrupé, premier vicaire-général-capitulaire. Mgr Bonamie, archevêque de Calcédoine, assistait aux instructions.

Le prédicateur de cette retraite a été le R. P. Corail, de la compagnie de Jésus. Les membres de l'Episcopat et du clergé français connaissent par eux-mêmes, ou par la renommée, ses précieuses qualités oratoires, et beaucoup d'entre eux ont recueilli les fruits de sa haute et touchante éloquence.

On a été très-satisfait de ses instructions, qui ont produit un grand effet. Nous n'avons pu juger par nous-même du mérite oratoire du Père Corail; car le public n'est pas admis à entendre les sermons d'une retraite ecclésiastique; mais d'après les appréciations de plusieurs prêtres, qui ont bien voulu nous faire part de leurs impressions, esquissons ici en passant quelques traits rapides de l'éloquence du savant missionnaire :

Brillant orateur pour les plus grands auditoires, le Père Corail possède un rare talent et une habileté remarquable pour les retraites ecclésiastiques. Une profonde science théologique, une vaste érudition, une mâle et vigoureuse dialectique, un style noble, élevé, étincelant de poésie, éclatant et plein d'images, voilà quelques-uns des caractères les plus frappants qui distinguent ses discours. Les pensées et les expressions débordent majestueusement de son âme, comme un grand fleuve qui promène à pleins bords ses ondes bienfaisantes. Son action oratoire, belle, imposante, naturelle, est toujours en harmonie avec les pensées et les sentiments qu'il exprime. Puisant à la triple source de la foi, de la piété et de la science, il a l'éloquence de l'esprit et du cœur; cette éloquence puissante, qui instruit, qui persuade, qui captive, qui émeut et qui remue fortement les auditeurs.

Les retraites, dirigées par un tel orateur, sont surtout de celles qui laissent de pieux et consolants souvenirs; de celles qui élèvent les intelligences, qui sanctifient et fortifient les cœurs, et qui attirent dans les âmes pures les bénédictions du Ciel.

Il est probable que le sacre de Mgr Peschoud, aura lieu à Rocamadour, vers la fin du mois.

FÊTE PATRONALE ET DE CHARITÉ DE St-CÉRÉ.

La ville de St-Céré va avoir, le dimanche, 18 du courant, sa fête patronale. La commission chargée de l'organisation de cette fête a voulu en faire aussi une fête de charité, et, tout en donnant une journée d'agrément à la population, faire en même temps une bonne œuvre et resserrer les liens de fraternité qui doivent unir tous les habitants d'une même ville. A cet effet, elle a décidé qu'un cortège représentant une visite du vicomte de Turenne à sa bonne ville de Ste-Spérie, parcourrait les rues de la ville et que, pendant sa marche, il serait fait une quête au profit des pauvres.

Le cortège sera composé de cavaliers et d'hommes d'armes diversement costumés. Il sera suivi d'un char portant une troupe de *troubadours*... Malgré le peu de ressources qu'offre une petite ville, on espère que le cortège sera assez beau et la quête fructueuse.

La veille, une proclamation annonçant la visite du vicomte sera lue aux principaux points de la ville.

Pendant le jour, il y aura mâts de cocagne, ascension de ballon, course aux ânes.

Le soir, splendide illumination, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, — bal au bénéfice des pauvres.

La ville sera pavoisée et la principale place décorée d'arcs de triomphe, de bannières et de drapeaux.

Cette fête attirera un grand concours de population à St-Céré et la journée sera bonne pour tous.

Nous publions ci-dessous, comme nous l'avions dernièrement annoncé, l'article sur la distribution des prix de l'école des filles de Parnac que nous a envoyé un instituteur voisin de cette localité.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX.

Entre Douelle et Luzach, se trouve la petite commune de Parnac. Au nord, une montagne aux flancs rapides se dresse comme un géant qui avancerait ses bras protecteurs pour la préserver de l'aquilon, tandis qu'au pied de cette même montagne, le Lot, caressant de ses flots la plaine de Parnac, se replie pour l'embrasser avec amour, et semble ne la quitter qu'à regret.

Le voyageur qui arrive sur la hauteur du mont, ébloui par le spectacle qui se déroule sous ses yeux, s'écrie naturellement : Le Paradis terrestre ressemblait à ceci !

Cet édem a son patriarche. — Le troupeau de la paroisse de Parnac, proprement dite, vit sous la houlette de M. l'abbé Guilhou, houlette fleurie comme celle d'Aaron.

M. l'abbé Guilhou s'occupe avec soin de l'instruction des enfants pour leur donner la vie spirituelle. Il les dirige à l'école, leur fait aimer la vertu, affectionner l'étude et s'efforce de réveiller en eux le sentiment du bon goût. Soldat aux postes avancés de la civilisation, il travaille avec ardeur à moraliser le peuple.

Mais c'est à l'école des filles qu'il donne des soins spéciaux. L'éducation des filles est malheureusement trop négligée dans les campagnes. M. l'abbé Guilhou le sait, et, dans les mesures de ses forces, il a voulu porter remède à ce mal. Il a compris qu'en instruisant la mère future, il instruisait toute sa famille. Heureuse pensée qui ne pourra porter que d'heureux fruits !

Dimanche, 27 septembre, c'était fête à Parnac : Il

avait distribution de prix à l'école des filles, dirigée par M^{me} Ménauges, reconnue pour une excellente institutrice.

L'assemblée, présidée par M. Alibert, maire de Parnac, administrateur modèle, et par M. le curé, voyait son éclat rehaussé par la présence des notables de l'endroit, et en particulier par celle de la famille tout entière de M. Adrien Guilhou, de Bordeaux, actuellement à Parnac.

La distribution des prix a été précédée de deux principaux exercices : L'un, dont nous soupçonnons M. l'abbé Guilhou d'être l'auteur, nous a été présenté sous forme de dialogue et d'examen de fin d'année; ce que la littérature française a de plus sentimental, de plus parfumé : — La Fontaine, Florian, Lamartine, Chénier, J.-B. Rousseau et d'autres auteurs illustres nous ont parlé et nous ont instruit par la bouche de ces enfants ; — l'autre était consacré à persifler le style pédantesque et à établir la supériorité du langage simple et partant du cœur.

Tout cela a été charmant, très-bien rendu, et souvenant de belles mains gantées ont applaudi.

Honneur à l'homme de bien à qui sont dus ces résultats inespérés ! Puisse-t-il avoir des imitateurs.

Que serait-ce, si, dans chaque commune de l'Empire, il en était comme à Parnac ? Le langage grossier, surchargé d'atroces blasphèmes, disparaîtrait par degrés. La langue française, facilement parlée dans le hameau le plus reculé, deviendrait enfin la langue maternelle. Par l'influence de la femme, partout bien élevée, les mœurs s'adoucirait, les lumières pénétrant dans les esprits, en chasseraient l'ignorance, qui enfante la superstition. Le progrès, si difficile à éclore se produirait enfin.

Qu'on n'en doute pas, le succès complet est dans la moralisation du peuple. Quand chacun aura des notions saines sur le beau et le bien, le beau et le bien régneront sur la terre.

M. F.***, instituteur, de S. V.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 4 octobre 1863.

46 Versements dont 3 nouveaux 1636f »
13 Remboursements dont 6 pour solde 2932 4i

Taxe du pain. — 10 septembre 1863.

1^{re} qualité 31 c., 2^e qualité 28 c., 3^e qualité 26 c.
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Le général comte de Montebello, commandant la division d'occupation de Rome, a publié l'ordre du jour suivant :

« Le jeudi, 10 septembre, sur les bords du Sacco, à deux cents mètres d'un poste français, le gendarme pontifical Samarini tirait, sans aucune provocation, deux coups de fusil sur des militaires italiens inoffensifs.

Le général commandant la division, qui a pour mission, à la frontière, d'empêcher que l'ordre ne soit troublé sur le territoire limitrophe, décidait que ce gendarme serait traduit devant un conseil de guerre de la division. C'était son droit, son devoir. Mais le coupable lui a été soustrait . . . Il lui reste un devoir d'honneur à accomplir : c'est de flétrir publiquement l'acte dont la répression lui échappe, et de repousser toute connivence dans l'impunité qui lui est ménagée.

Tel est le but du présent ordre, qui sera lu à Rome, les 24, 26 et 28 du mois courant, à l'appel de onze heures pour les troupes de ligne; à l'appel de trois heures pour la cavalerie, et trois fois dans les détachements, de deux jours en deux jours, à dater du jour où il sera reçu.

Au quartier général, à Rome, le 22 septembre 1863.

— Dans le consistoire public, tenu à Rome, le 1^{er} octobre, le Pape a donné le chapeau au cardinal de Luca. La cause de la béatification de la reine Christine, de Naples, a été proposée pour la troisième fois.

Dans le consistoire secret, qui a suivi, le Pape a nommé quatre évêques en Espagne, un en Portugal et trois in partibus. En même temps, Sa Sainteté a nommé des archidiacres à Port-au-Prince (Haïti) ou Mgr. Testard, français, a été nommé archevêque.

AUTRICHE.

Voici la réponse de l'archiduc Maximilien à la députation mexicaine :

« Je suis profondément touché du désir exprimé par l'assemblée des notables. Il ne peut être que flatteur pour notre Maison que les regards de vos compatriotes se soient portés sur la descendance de Charles-Quint. C'est une belle tâche que d'assurer l'indépendance et la prospérité du Mexique, sous la protection d'institutions libres et durables.

Je dois cependant reconnaître, pleinement d'accord en cela avec l'Empereur des Français, dont la glorieuse initiative rend possible la régénération du Mexique, que la monarchie, dans ce pays, ne peut pas être rétablie sur de solides et légitimes bases sans que la nation tout entière ait confirmé, par une manifestation libre de sa volonté, les vœux de la capitale. Du résultat du vote de l'ensemble du pays, je dois donc faire dépendre l'acceptation du trône offert. D'autre part, le sentiment des devoirs les plus sacrés d'un souverain lui ordonne aussi de demander pour l'empire à rétablir, toutes les garanties qui sont indispensables pour l'assurer contre les dangers qui menacent son intégrité et son indépendance. Si des garanties solides sont acquises pour l'avenir, et si le suffrage universel du noble peuple mexicain s'adresse à moi, je serai prêt, avec l'assentiment du chef illustre de ma famille et en me confiant à la protection du Tout-Puissant, à accepter la couronne. Dans le cas où la Providence m'appellerait à la haute mission civilisatrice, qui est attachée à cette couronne, il faut, Messieurs, que je vous fasse part, dès à présent, de ma ferme résolution d'ouvrir à votre pays, par un gouvernement constitutionnel, la voie à un progrès, basé sur l'ordre et la civilisation, et dès que l'empire sera complètement pacifié, de sceller, par mon serment, le pacte fondamental conclu avec la nation. C'est ainsi seulement qu'on pourra constituer

une politique vraiment nationale à laquelle tous les partis, oubliant leurs anciennes dissidences, pourront s'associer, afin d'élever le Mexique à ce haut rang qu'il doit acquérir sous un gouvernement dont le premier principe sera l'usage de l'équité dans le droit.

« Je vous prie de communiquer mes intentions, franchement exprimées, à vos compatriotes, et de faire en sorte que la nation puisse se prononcer sur le gouvernement qu'elle entend se donner. »

ESPAGNE.

Les démocrates ont publié une proclamation, dont les points principaux sont : l'abstention électorale, le suffrage universel, la liberté de la presse et la décentralisation administrative.

Le ministère attend avec confiance le résultat des élections.

POLOGNE.

On lit dans la Gazette de Breslau, 2 octobre : Le lieutenant Budzilowicz, fait prisonnier dans un engagement, a été fusillé à Wilna par ordre du général Mourawieff.

Une ordonnance du général Lowchine, à Varsovie, enjoint aux propriétaires des maisons de visiter journellement les habitations de leurs locataires. Toute résistance des locataires sera punie d'après les lois martiales, tandis que, d'un autre côté, les propriétaires répondront devant les tribunaux militaires des armes qu'on trouverait chez leurs locataires.

ANGLETERRE.

Le Morning-Post fait le tableau navrant des atrocités commises par les Russes en Pologne. Il ne veut pas exciter des sympathies, mais seulement constater la situation. Nous sommes, dit-il, au commencement de l'hiver. La diplomatie a cessé ses tentatives en désespoir de cause. La guerre, si jamais elle éclate, ne pourrait pas se faire avant le printemps. Il est probable que la Russie continuera son système actuel pendant quelques mois. Le czar a abandonné le gouvernement de la Pologne aux chefs militaires Berg et Mourawieff. Le Post énumère les actes atroces de ces personnages. Espérons, dit-il, que la Providence sauvera la Pologne.

ÉTATS-UNIS.

Une bataille sanglante a été livrée le samedi, 19 septembre, entre Rosencranz et Bragg.

Dimanche, 20, les fédéraux, sous les ordres de Rosencranz, ont battu en retraite sur Chattanooga.

Les deux armées ont éprouvé des pertes considérables. Les fédéraux ont eu 12,000 tués ou blessés et ont perdu vingt canons. Les confédérés ont eu 4,300 hommes faits prisonniers et ils ont perdu six canons.

Les nouvelles de Charleston sont contradictoires. Le 20, les fédéraux élevaient lestement des batteries pour bombarder la ville. Les confédérés faisaient un feu très-vif sur les travailleurs et s'occupaient de mettre le port en bon état de défense.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

7 octobre.

Lundi, l'Empereur est arrivé à deux heures à Bordeaux, venant de Biarritz. Sa Majesté fut reçue à la gare par M. le général Daumas. M. le comte de Bouville, préfet, le maire, les adjoints, les membres du conseil municipal et les principales autorités. L'Empereur est arrivé hier à Saint-Cloud, vers 10 heures, Sa Majesté devait présider aujourd'hui le conseil des ministres au palais des Tuileries.

— Le prince Napoléon a passé lundi à Bellegarde (Ain), se rendant à Genève.

— Les nouvelles reçues de Nantes au sujet de M. Billault, ne signalent aucune aggravation dans son état. On a dû lui appliquer trois vésicatoires et lui administrer la quinine à fortes doses, en sorte qu'il en est résulté une surdité momentanée. Le médecin de M. Billault s'est rendu aux Grésillières.

Les lettres de Nantes font connaître un mieux très-sensible dans l'état de M. Billault. On espère que l'honorable ministre pourra se rendre sous peu de jours à Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Ascension du ballon le Géant.

L'ascension de l'aérostat gigantesque de M. Nadar avait attiré, dimanche, dans l'enceinte du Champ-de-Mars et sur les hauteurs voisines une affluente considérable. La population parisienne avait voulu par son empressement encourager cette tentative, et le départ du Géant a donné lieu à une véritable fête qui a été à la fois très-brillante et très-intéressante.

Le ballon, retenu par ses agrès, se gonflait sensiblement, et la nacelle, proménée devant le cercle des spectateurs, attirait les regards par ses vastes proportions et par la variété des accessoires suspendus tout autour : provisions de bouche, armes de guerre dans le cas peu probable d'une descente sur une terre inhospitalière, enfin deux cages de pigeons rapporteurs.

On distinguait trois appareils de photographie installés du côté de l'École-Militaire et occupés à reproduire tous les détails de cette ascension.

Vers quatre heures, la foule devenait de plus en plus compacte, et les cordons de troupes chargés de maintenir l'ordre étaient parfois impuissants à arrêter le flot de spectateurs qui

cherchaient à se rapprocher de l'immense montgolfière. Les ambassadeurs annamites ont eu quelque peine à atteindre les places qui leur avaient été destinées.

L'énorme ballon commençait à s'agiter et bientôt les voyageurs qui devaient prendre part à cette excursion aérienne, ont dû faire leurs adieux à leurs amis et monter dans la nacelle. Parmi ces hardis compagnons de M. Nadar on remarquait une jeune femme, Madame la princesse de La Tour-d'Auvergne, qui, venue au Champ-de-Mars en simple spectatrice, n'a pu résister au désir de partager les émotions d'un voyage dans les airs. Le prince de Sayn Wittgenstein se trouvait également au nombre des passagers ainsi que M. Delessert, M. Th. de Saint-Félix, M. le comte Saint-Martin, M. Thirion, etc. ; n'oublions pas notre confrère Robert Mitchell, qui s'est chargé de rendre compte dans le Constitutionnel de ses impressions aérostatiques.

À 5 heures tout était prêt pour le départ. MM. Nadar et Gaudard fils, chargés de la direction des manœuvres, ont donné le signal et le Géant s'est élevé dans les airs aux applaudissements de la foule. Les voyageurs ont répondu à ces témoignages de sympathie par une pluie de bouquets de fleurs.

Le ballon, arrivé à une hauteur de 7 à 800 mètres a pris la direction de l'est, et, pendant assez longtemps, la population parisienne a pu le suivre dans sa course.

FÉLIX RIBETRE.

P. S. Une dépêche, qui nous arrive à l'instant, nous apprend que les voyageurs du Géant sont arrivés hier soir, en bon port, dans les environs de Meaux. La descente du ballon a été, sinon périlleuse, du moins difficile. L'énorme aérostat, poussé par le vent, n'a pu être arrêté par les ancrés qu'après avoir parcouru une assez grande distance, imprimant ainsi à la nacelle et aux voyageurs de fortes commotions. Enfin, M. Nadar et ses compagnons ont pu mettre pied à terre, et cette vaillante troupe n'a pas eu besoin d'avoir recours à son artillerie, pour trouver à Meaux une cordiale hospitalité.

F. R.

2^e Post-scriptum. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons une note de M. Nadar, dont nous ne pouvons extraire que les lignes suivantes :

« Paris, 5 octobre.

« Monsieur,
« Voici, aussi bref que possible, le récit que vous avez bien voulu me demander. Hier au soir, à neuf heures, le Géant a dû atterrir près des marais de Bercy, deux heures au-dessus de Meaux, après trois chocs violents dont le dernier a complètement mis sans dessus dessous la nacelle, qui est retombée couchée sur le flanc. — La rupture de notre corde de soupape en trajet de nuit, avait dû nous faire jeter les ancrés. Un des becs de la première ancre ayant été rompu, l'ancre maîtresse a maintenu heureusement. Le dégonflement a pu s'effectuer, malgré la violence du vent, et la nacelle être relevée à une heure et demie du matin. Quelques contusions légères et une foulure au genou d'un des passagers, voilà notre facture acquittée. Ce n'est pas cher. » NADAR.

— On annonce pour dimanche, 18 courant, une nouvelle ascension du Géant. Espérons que cette seconde épreuve d'excursion aérienne aura un meilleur succès.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

TIR NATIONAL FRANÇAIS
AUTORISÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Concession de LL. Exc. le ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur et le Ministre de la guerre.

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TIR
DANS LES PRAIRIES DE LA FERME
IMPÉRIALE DE VINCENNES.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
(AUGIER ET C^e)

Créée par acte passé devant M^e RABOISSON, notaire à Vincennes.

Capital : 950,000 fr., divisé en 1,900 actions de 500 fr.

Les Installations et Constructions, complètement achevées, sont cédées à la Société à prix coûtant.

LA CONCESSION, PROPREMENT DITE EST APPORTÉE GRATUITEMENT A LA SOCIÉTÉ

La durée de la Société est de 17 ans.

La Société a pour objet, en se constituant :

1^o L'acquisition des constructions et installations composant le Tir national français, avec la concession de l'usage des prairies de la Ferme impériale de Vincennes ;
2^o L'exploitation du Tir, comprenant, outre son objet spécial, la location de salles et terrains adjacents à des entreprises de divertissement public.

Les dépenses faites pour la construction et l'installation du Tir national se sont élevées à près de 850,000 francs.

REVENUS PROBABLES :

Les éléments de recette sont : 1^o Les pro-

duits de deux grands concours annuels ; 2^o Les droits d'entrée pendant l'année ; 3^o Les concours mensuels entre abonnés ; 4^o Les redevances payées par le limonadier, le restaurateur et l'armurier ; 5^o Les concerts et fêtes publics pendant la saison ; 6^o Les abonnements civils, de la garde nationale et de l'armée ; 7^o Divers autres produits, tels que location de la salle, tirs d'amateurs, essais d'armes, jeux, vestiaire, forment un total de 310,000 francs au minimum.

(Les deux concours du premier exercice à Vincennes ont produit 155,000 francs ; le Tir fédéral de la Chau-de-Fonds, qui a eu lieu en juillet dernier, a produit 447,908 fr.)

En retranchant de cette somme environ 30 0/0, pour frais généraux ci 100,000 fr.

40,000 fr. par an pour amortissement du capital au bout de 17 ans, ci 40,000

Plus, le service des intérêts aux actions à 5 0/0, ci 47,500

Il reste, comme bénéfice net. 132,500 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES.

80 0/0 aux Actionnaires, soit. 116,000

10 0/0 au fonds de réserve (jusqu'à concurrence de 20,000 fr.), soit 13,250

10 0/0 au gérant, soit 13,250

Total égal 132,500 fr.

Le dividende probable serait donc de 61 fr. et avec le fonds de réserve de 68 fr. par action, ce qui, ajouté aux 25 fr. d'intérêt prélevé avant toute répartition, donne un REVENU APPROXIMATIF DE 83 FR., SOIT 18 0/0.

Ces chiffres paraîtront bien loin d'être exagérés, et les résultats devront les dépasser de beaucoup.

La Souscription ouverte le Samedi 10 octobre, sera fermée le Jeudi 15 octobre au soir.

On souscrit à Paris, chez MM. PACINI et C^e, banquiers, 27, rue de Grammont.

Les bureaux resteront ouverts le dimanche 11 octobre.

VERSEMENTS :

50 francs en souscrivant ;
75 francs à la répartition ;

Les autres versements ont lieu :

75 francs le 1^{er} décembre 1863 ;
100 francs le 1^{er} février 1864 ;

100 francs le 1^{er} avril 1864 ;
100 francs le 1^{er} juin 1864 ;

Dans les départements, verser au crédit de MM. PACINI et C^e, dans les succursales de la Banque de France, ou chez l'un des banquiers correspondants désignés ci-après.

Cangardel et fils, à Cahors.

Avis : En envoyant un franc en timbres-poste à DISDÉRI, photographe de S. M. l'EMPEREUR, 8, boulevard des Italiens, à Paris, on recevra franco, par retour du courrier, le portrait-carte de trois cent vingt-une (321) célébrités contemporaines, avec le nom de chacun des personnages (affranchir).

L'Institution Assiot, à Toulouse, a présenté huit candidats aux écoles spéciales. Six ont été admissibles, un à l'école forestière, deux à l'école normale (dont un admis avec le n^o 10) et trois à l'école polytechnique.

L'institution espère avoir prouvé aux familles que le succès est possible ailleurs qu'à Paris. Elle compte jusqu'à ce jour plus de 160 élèves admis aux diverses écoles dont 15 à l'école polytechnique, 25 à l'école navale, 102 à l'école de St-Cyr, etc. — Le cours de mathématiques spéciales pour les candidats aux écoles polytechnique, normale, supérieure et centrale est professé par le Directeur. — Cours spéciaux pour le baccalauréat ès-lettres.

Pour extrait : A. LAYTOU.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, motette, faibleses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm^{ie} du dépt.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER, par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. »
Une médaille lui a été décernée pour « excellence of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs LE MIROIR PARISIEN, journal des Dames et des Demoiselles, Ce recueil, le plus complet, le mieux écrit sous le rapport moral, est justement apprécié par les mères de famille, c'est ce qui fait son succès. La 4^e année commence le 1^{er} octobre 1863, et l'administration offre gratis en prime à ses abonnés deux superbes Aquarelles d'après Delacroix. (Voir aux annonces).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
 4 octobre. Pouzergues (Marie-Anne), rue Cossé.
 5 — Ballet (Jacques), rue du Château.
 6 — Crozade (Louis), rue Bousquet.
 6 — Salbant (Marie-Claire-Jeanne-Alice), boulevard Sud.
 6 — Dides (Louis), naturel, rue Impériale.

Décès.

4 — Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Fourt et Chabasseur, rue Saint-Urcisse
 4 — Rigambert (Jeanne), naturelle, rue de l'Université.
 4 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Goldeski et Semelanisse, rue du Château.

5 — Garrigues (Marie), sans prof., 72 ans, rue Impériale.
 5 — Fournier (Rose-Marie-Vétilie), lisseuse, 24 ans, hospice.
 7 — Théron (Jean), cultivateur, 67 ans, à Cavanies.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Girac

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe numéro 5, de Lasserre à la route Impériale, numéro 140.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Girac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Lasserre à la route Impériale, numéro 140, compris sur le territoire de la commune de Girac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie de Girac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 8 au 16 octobre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Girac, le 7 octobre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : COSTE.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Limogne.

Agrandissement de la place publique de Limogne.

Publication du Plan parcellaire.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Limogne donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour l'agrandissement de la place publique présenté en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la Mairie de Limogne, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 7 au 16 octobre mil huit cent-soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication : et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Limogne, le 7 octobre mil huit cent-soixante-trois.

Le Maire,
Signé : COSSE.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Flaujac.

Établissement du chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, d'Aujols à Cahors.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Par acte passé devant monsieur le Maire de la commune de Flaujac, le sieur Salgues (Antoine), propriétaire, de Flaujac, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 6, d'Aujols à Cahors,

Savoir :

6 ares 42 centiares de vigne (A — 706)
 2 ares 16 centiares de vigne (A — 696)
 3 ares 70 centiares de terre (A — 637)
 4 ares 92 centiares de vigne (A — 634)
 5 ares 58 centiares de terre (A — 634)
 2 ares 88 centiares de terre (A — 379-380)
 moyennant la somme de cinq cent vingt-six francs cinquante-six centimes..... (326 fr. 56 c.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 3 octobre 1863.

Le Préfet du Lot,
chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,
Signé : M^{le} P. DE FLEURY.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Flaujac.

Établissement du Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, d'Aujols à Cahors.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Flaujac, le sieur Marcillac (Jean), de Flaujac, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, de deuxième classe, numéro 6 d'Aujols à Cahors,

Savoir :

4 ares 14 centiares de vigne (A — 695)
 5 ares 40 centiares de vigne (A 692)
 4 ares 50 centiares de terre (A — 679 — 683 — 688)
 11 ares 80 centiares de vigne (A — 675 — 659 — 658).

moyennant la somme de cinq cent soixante-dix francs. (370 fr.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 3 octobre 1863.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,
M^{le} P. DE FLEURY.

EXPÉDITION FRANC DE PORT JUSQU'A DESTINATION.

AU PETIT SAINT-THOMAS

(Trousseaux et Layettes.)

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Rue du Bac, 55, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

(Cachemires français et de l'Inde.)

Les propriétaires de cet Etablissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont depuis longtemps créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco, et toute expédition au dessus de 25 francs est affranchie jusqu'à destination. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette Maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent.

PRIME offerte gratis aux abonnés : Deux superbes Aquarelles d'après Delacroix. (Ces deux jolis sujets forment pendants et seront remis en faisant l'abonnement.)

LE MIROIR PARISIEN JOURNAL DES DAMES ET DES DEMOISELLES (4^{me} ANNÉE)

Ce charmant journal est imprimé sur très-beau papier format in-8° jésus, il paraît le 1^{er} de chaque mois, sa rédaction est variée et sa direction morale. — Il contient dans chaque numéro mensuel un choix de littérature, poésies, articles de modes, chronique parisienne, revue des théâtres, etc., etc., donne dans ses numéros un grand nombre de gravures de modes coloriées, dessins de broderies, patrons, cols et manchettes dessinés sur étoffe, tapisseries, crochet, filet, confections, lingerie, belles gravures, jolis travaux de dames; choix de musique, quardrilles, polkas-mazurkas, valse, romances, etc., enfin tout ce qui peut plaire, intéresser, amuser, instruire et charmer ses lectrices. — Les abonnements se font pour un an, à dater du 1^{er} octobre 1863, payables en un mandat sur la poste à l'ordre du directeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), 43, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger. (Pour recevoir franco, par la poste, la prime, envoyer 4 fr. en plus.)

Nouvelle édition : GRAND DICTIONNAIRE DE GEOGRAPHIE UNIVERSELLE, ancienne et moderne, ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., etc., de toutes les parties du monde, par BESCHERELLE et DEVARS, 4 FORTS VOLUMES IN-4^o, contenant 450 feuilles ensemble de 3,600 pages à 3 colonnes; prix 60 francs; relié 70 francs. Chez A. Courcier, libraire-éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche), n° 13, à Paris.



3 MÉD. D'OR AUX EXP. NAT. DE 1839 1844 et 1849. GRANDE MÉDAILLE D'HON. A L'EXPOSITION UNIVER. 1855.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Manufactures } à Paris, rue de Bondy, 56.
 à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

NOUVEAU TARIF-ALBUM

COUVERTS ALFÉNIDE ARGENTÉS

ALFÉNIDE

Poinçon du métal blanc dit ALFÉNIDE

A CEDER UNE ÉTUDE D'AVOUÉ

Près la Cour impériale d'Agen. S'adresser, pour les renseignements, à M^e FLOURENS, notaire, à Agen.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties. Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'Illuminations.

Il est bien difficile à nos représentants d'avoir dans leurs magasins un échantillon de chacun des produits que nous fabriquons, mais ce qu'il est nécessaire qu'ils aient, et ce qu'ils ont, c'est un assortiment capable de donner une idée de notre fabrication dans tous les genres. Pour leur venir en aide, ainsi qu'à toutes les personnes qui, tant en France qu'à l'étranger, désirent vendre les produits de notre manufacture, comme aussi pour donner une garantie au consommateur, nous avons édité un TARIF-ALBUM donnant le DESSIN ET LE PRIX DE VENTE de chaque objet, avec le POIDS D'ARGENT DÉPOSÉ, et que l'acheteur peut toujours se faire représenter.

Nous n'avons certes pas à nous plaindre de la faveur avec laquelle les négociants de tous les pays acceptent aujourd'hui nos produits, mais cependant, à la stricte loyauté commerciale, il y a malheureusement encore des exceptions. Aussi voit-on certains marchands combiner leur publicité de façon à faire croire que chez eux on ne trouvera que NOTRE ORFÈVRERIE, et, quand l'acheteur s'y présente, on lui offre tout autre chose, et on le détourne de l'achat de nos produits. C'est là une manœuvre que nous nous faisons un devoir de signaler pour mettre en garde l'acheteur contre les tromperies dont il est encore malheureusement trop souvent victime. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseurs attitrés, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos Représentants, dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

Nos Représentants, à Cahors, sont MM. CANGARDEL et fils.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.
Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.
Rentes Viagères immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

28^e ANNÉE Institution Assiot 28^e ANNÉE Rue Matabiau, 29, à Toulouse.

Le 15 octobre, reprise des cours annuels préparatoires aux deux baccalauréats et à toutes les écoles spéciales. — Depuis 1838, l'Institution Assiot, indépendamment de plusieurs centaines de bacheliers qu'elle a formés, est la seule du Midi qui ait obtenu 159 admissions aux diverses écoles : Navale, Polytechnique, Militaire de Saint-Cyr, Centrale, des Mines, etc. — Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

ÉCOLE DE NOTARIAT

Dirigée par M. Cléry-Malige.

Cette École, approuvée par décision récente de Son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique, a pour but d'initier les jeunes aspirants au notariat à toutes les difficultés de leur future profession, et de leur faire connaître, d'une manière spéciale, les droits d'enregistrement et les formalités hypothécaires. Les cours s'ouvriront le 3 novembre prochain, à Toulouse, rue des Pénitents-Gris, 7, près la rue des Lois.

A VENDRE

Un beau Phaéton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Escudé, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.